

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le

*SLOW*

ID : 063-200070407-20190620-DEL2019\_03\_08-DE



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Puy-de-Dôme




AGGLO  
PAYS  
D'ISSOIRE

**Document unique**  
**Evaluation des risques professionnels**  
Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001  
**POLE SERVICES TECHNIQUES.**

**AGGLO PAYS D'ISSOIRE**

# AVERTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 11/07/2019  
Reçu en préfecture le 11/07/2019  
Affiché le   
ID : 063-200070407-20190620-DEL2019\_03\_08-DE

## • Référentiel

Articles L.4121-1 à L.4121-5 et R.4121-1 à R.4121-4 du Code du travail,  
Article 108-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Circulaire ministérielle n° RDFB1314079C de juin 2013

**L'évaluation a priori des risques professionnels** constitue un des principaux leviers de progrès de la démarche de prévention des risques professionnels au sein de la Fonction Publique Territoriale. Elle constitue un moyen essentiel de préserver la santé et la sécurité des agents par un diagnostic systématique et exhaustif des facteurs de risques auxquels ils peuvent être exposés dans l'exercice de leurs fonctions.

- L'apport des connaissances scientifiques et l'évolution des conditions de travail ont mis en évidence de nouveaux risques professionnels (amiante, risques à effets différés liés aux substances dangereuses, troubles-musculo-squelettiques, risques psychosociaux...), qui soulignent la nécessité de renforcer l'analyse préventive des risques.
- Dans cette perspective, en reposant sur une approche globale et pluridisciplinaire (c'est-à-dire à la fois technique, médicale et organisationnelle) la démarche d'évaluation doit permettre de comprendre et de traiter l'ensemble des risques professionnels.
- Introduite en droit français du travail en 1991, l'évaluation des risques a connu, avec la parution du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, une nouvelle avancée. Ainsi, les acteurs de la prévention disposent désormais d'une base tangible pour la définition de stratégies d'action dans chaque collectivité.
- Le présent document vise à fournir à la collectivité des éléments de droit et de méthode utiles pour réaliser cette évaluation et en faciliter la compréhension par l'ensemble des acteurs. La méthode proposée par le Centre de gestion de la fonction publique du Puy de Dôme repose sur un instrument relativement exhaustif mais dont la mise en œuvre demeure néanmoins souple. Elle s'appuie sur les enseignements tirés des expériences dans la Fonction Publique Territoriale impulsées par le service Prévention, depuis 2003.

**L'obligation de transcrire dans un document** les résultats de l'évaluation des risques n'est pas qu'une obligation matérielle. Elle représente la première étape de la démarche générale de prévention qui **incombe à l'employeur**. Mais cette formalisation doit aussi contribuer au dialogue social au sein des collectivités, sur l'évaluation elle-même, et au delà sur la conception et la réalisation des mesures de prévention qui devront, en tant que de besoin, faire suite à l'évaluation des risques.

**Pour les mairies, la validation du document unique** doit faire l'objet d'une **délibération** du conseil municipal car cette compétence ne peut être déléguée au maire par le conseil municipal (article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales).

L'exécution de cette délibération peut se matérialiser par la signature du document unique par le maire.

Les textes ne prévoient pas, dans cette hypothèse, l'obligation de formaliser le document unique par la signature d'un arrêté.

**Pour les EPCI**, et en application de l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales, cette procédure de validation est à mettre en œuvre par l'organe délibérant de l'établissement public qui peut déléguer au président une partie de ses attributions, à l'exception de celles limitativement énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT.

Au regard de ces dispositions, le document unique peut être édicté **par arrêté du président de l'EPCI uniquement s'il a reçu délégation de l'organe délibérant.**

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (**CHSCT**) **est consulté sur le document unique** dans le cadre des programmes et rapports annuels (articles 39, 49 et 50 du décret 85-603 modifié).



L'obligation de réalisation de l'évaluation des risques et la retranscription dans un document unique incombe à l'employeur



## • Important

En application de l'article R 4121-4 du Code du travail, Le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition notamment des agents, des membres du CHSCT, du médecin de prévention et des représentants du personnel. Un avis indiquant les modalités d'accès des travailleurs au document unique est affiché à une place convenable et accessible dans les lieux de travail. Pour les collectivités disposant d'un règlement intérieur, cet avis est affiché au même emplacement que celui réservé au règlement intérieur.

DL\FvPB\_Pôle ST\_API\_Aout2019.xlsx

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019


Affiché le



ID : 063-200070407-20190620-DEL2019\_03\_08-DE

# SOMMAIRE

1. Présentation de la collectivité		Page 5
2. Présentation de la méthode		Page 9
3. Evaluation par unité de travail		Page 13
Evaluation unité de travail	Pôle Services Techniques - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires	Page 13
Evaluation unité de travail	Pôle Services Techniques - Espaces verts communautaires.	Page 18
Evaluation unité de travail	Pôle Services Techniques - Atelier mécanique/viabilité hivernale.	Page 22
Evaluation unité de travail	Pôle Services Techniques - Voirie/viabilité hivernale.	Page 26
Evaluation unité de travail	Pôle Services Techniques - Direction.	Page 30
Evaluation unité de travail	Pôle Services Techniques - Equipe Technique Polyvalente/viabilité hivernale.	Page 34
Evaluation unité de travail	Pôle Services Techniques - Responsable technique.	Page 38
Evaluation unité de travail	Pôle Services Techniques - Administratif.	Page 41
4. Grille d'évaluation		Page 45
5. Proposition de Plan d'actions		Page 47
6. Pénibilité au travail		Page 52

	<b>Evaluation des risques professionnels</b> <b>Document unique</b>	
	<b>Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire.</b>	
	<b>1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE</b>	Date :

**Adresse** 7 ter boulevard André Malraux BP 90162 63504 ISSOIRE Cedex,

**Autorité territoriale** Jean-Paul BACQUET, Président

**N° Tel : 04 15 62 20 00**

**N° Fax**

**Courriel : Prevention@capissoire.fr**

*Assistant de Prévention ou Conseiller en Prévention*

Nom / Prénom	téléphone	Mail
--------------	-----------	------

David MANDUCHET  
Pierre VENDROUX

04 15 62 20 00

[david.manduchet@capissoire.fr](mailto:david.manduchet@capissoire.fr)  
[pierre.vendroux@capissoire.fr](mailto:pierre.vendroux@capissoire.fr)

### *GROUPE DE TRAVAIL*

Autorité territoriale	Assistant de Prévention	Médecin du travail	Préventeurs Cdg 63
Jean-Paul BACQUET	David MANDUCHET	Aline GUTTMANN	Anthony MARILLER

### *DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITE*

**TOTAL**

16,90

Unité de travail	Nombre d'agent	EqTP	Date Evaluation
Unité 1	2	2,00	
Unité 2	4	4,00	
Unité 3	2	2,00	
Unité 4	3	3,00	
Unité 5	1	1,00	
Unité 6	3	2,90	
Unité 7	1	1,00	
Unité 8	1	1,00	

### **INDICATEUR DE LA COLLECTIVITE**

#### Les indicateurs RPS :

#### **Taux d'absentéisme pour raisons de santé**

Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé par agent =

Nombre de jour d'arrêts pour maladie / Nombre total d'agents

	année 2014	année 2015	année 2016	année 2017	année 2018
Taux abs					

#### **Taux de rotation des agents :**

Taux de rotation des agents = Somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année / Effectif moyen de l'année n

	année 2014	année 2015	année 2016	année 2017	année 2018
Taux rotation					

#### **Taux de visite sur demande au médecin de prévention :**

Le taux de visite sur demande au médecin de prévention correspond au nombre de demande de visite spontanée au médecin de prévention, pour 100 agents.

	année 2014	année 2015	année 2016	année 2017	année 2018

Nb de visite					
--------------	--	--	--	--	--

**Nombre d'actes de violence physique envers le personnel :**

Il faut comptabiliser le nombre d'actes de violence

Physique envers le personnel, en distinguant 4 catégories : ceux émanant du personnel avec ou sans arrêt de travail et ceux émanant des usagers avec ou sans arrêt de travail,

	année 2014	année 2015	année 2016	année 2017	année 2018
Nb d'agression du personnel sans arrêt					
Nb d'agression du personnel avec arrêt					
Nb d'agression des usagers sans arrêt					
Nb d'agression des usagers avec arrêt					



## Détail des effectifs at affectation par Unité de Travail

### Liste des agents de l'Agglo du Pays d'Issoire.

AGENT Nom et prénom	En part Equivalent temps plein 35 h							
	Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5	Unité 6	Unité 7	Unité 8
Laurent TIXIER					100,00%			
Pierre VENDROUX							100,00%	
Christelle MORIN								100,00%
CASTANIER HUBERT						100,00%		
MASSON Alain						100,00%		
MARLET Alain						90,00%		
FORET Cyrille		100,00%						
CHISPORTICH Mikaël		100,00%						
GORSSE Gaëtan		100,00%						
HUDRY-CRITOUX David		100,00%						
BAPT Patrick-Albert			100,00%					
PINTAT Kevin			100,00%					
HENNEQUIN Gérard	100,00%							
INFANTE Thierry	100,00%							
BOUCHEIX Franck				100,00%				
BOUTEYRE Philippe				100,00%				
VIALLARD Thierry				100,00%				
Total	2,00	4,00	2,00	3,00	1,00	2,90	1,00	1,00
Part %	11,76%	23,52%	11,76%	17,64%	5,88%	17,64%	5,88%	5,88%
Nb de personne	2	4	2	3	1	3	1	1
Total	16,90							

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 063-200070407-20190620-DEL2019\_03\_08-DE



## 2. EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : **Methodologie**

Le service Prévention, dans le cadre de sa mission de conseil auprès des Collectivités ayant souhaité bénéficier de ses prestations, propose une démarche d'évaluation des risques professionnels.

### Objectif :

Répondre aux obligations du Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 : l'employeur doit retranscrire les résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un document unique.

La mise en place de cette démarche d'évaluation des risques professionnels se déroule en 5 étapes :

### 2.1. Préparation :

Mise en place d'un groupe de travail afin de piloter la démarche d'évaluation des risques au sein de la collectivité. Il est composé de :

- Un conseiller en Prévention du Centre de Gestion,
- Un représentant de l'autorité territoriale,
- Le médecin de prévention,
- Les correspondants sécurité (responsable sécurité, Assistant de prévention),
- Les délégués du personnel, membres du CHSCT (le cas échéant),
- Un représentant d'une unité de travail.

Lors de cette préparation, les membres du groupe de travail réaliseront une première visite des locaux de travail avec rencontre des agents en situation afin d'appréhender les conditions réelles de travail.

Suite à cette visite, les Unités de travail seront définies.

Exemple :

Secteur	Service	Activités
Service technique	Espaces verts	Elagage

### 2.2. Identification et évaluation des risques :

L'identification et l'évaluation des risques se fait selon une liste des risques non exhaustive mais volontairement ouverte.

*Liste des risques :*

Chute de plain-pied,	Incendie et explosion,
Chute de hauteur,	Risques liés à l'éclairage,
Effondrements et chute d'objets,	Utilisation d'écran,
Manutention manuelle,	Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques,
Ergonomie,	Risque Biologique,
Risques routiers et conduite d'engin ,	Manque d'hygiène,
Circulation piétonne,	Rayonnement,
Risques liés aux machines et outils,	Entreprises extérieures,
Bruit,	Agressions,
Vibrations,	Risques psychosociaux,
Risque chimique,	Noyade...
Amiante,	
Aération et assainissement de l'air,	
Risque électrique,	

Lors de cette réunion (environ 1h par corps de métier) la liste des risques est passée en revue et une cotation de chaque exposition est déterminée selon la méthode basée sur la définition d'un risque.

## RISQUE = GRAVITE POTENTIELLE x EXPOSITION

La **gravité potentielle** du risque se décline suivant deux critères :

- La gravité du risque
- La maîtrise du risque

L'**exposition du personnel** au danger se décline, également en deux critères :

- La durée d'exposition
- Le pourcentage de l'effectif total soumis à ce risque

Voici la déclinaison de ces quatre critères qui définissent le risque :

### • La gravité du risque

- 0 = Nulle – Pas de lésions
- 1 = Lésions Mineures – Accident sans Arrêt
- 4 = Significatif – Accident sans séquelles avec Arrêt
- 7 = Critique – Accident de Service avec séquelles - Maladie professionnelle
- 10 = Mortel

### • Maîtrise du risque

- 0 = Risque supprimé / Sécurité intrinsèque
- 1 = Très Bonne / Risque Isolé / Protections Collectives
- 4 = Bonne / Equipements Protection Individuelles
- 7 = Insuffisante / Risque signalé – Affichage
- 10 = Nul / Aucune maîtrise / Rien n'est fait

### • Durée d' exposition

- 0 = Nulle – Non exposé
- 1 = Rare – Quelques heures par an
- 4 = Courte – Quelques heures par mois
- 7 = Fréquente – Quelques heures par semaine
- 10 = Très Importante – Quelques heures par jour

### • Effectif exposé

- 0 = Nul – 0% de l'effectif total
- 1 = Réduit – Entre 0 et 15%
- 4 = Significatif – Entre Supérieur à 15 % et égale à 45 %
- 7 = Important – Entre Supérieur à 45 % et égale à 75 %
- 10 = Très Important - > 75 %

Les notations sont attribuées par le groupe de travail participant à l'évaluation à partir des éléments fournies par la collectivité et ses agents, ainsi qu'à partir des éléments qui ont pu être montrés lors des visites de site.

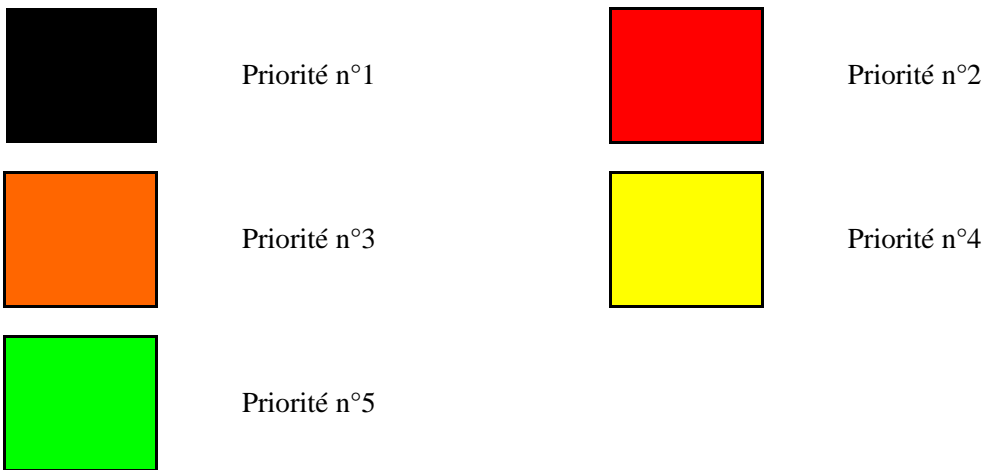
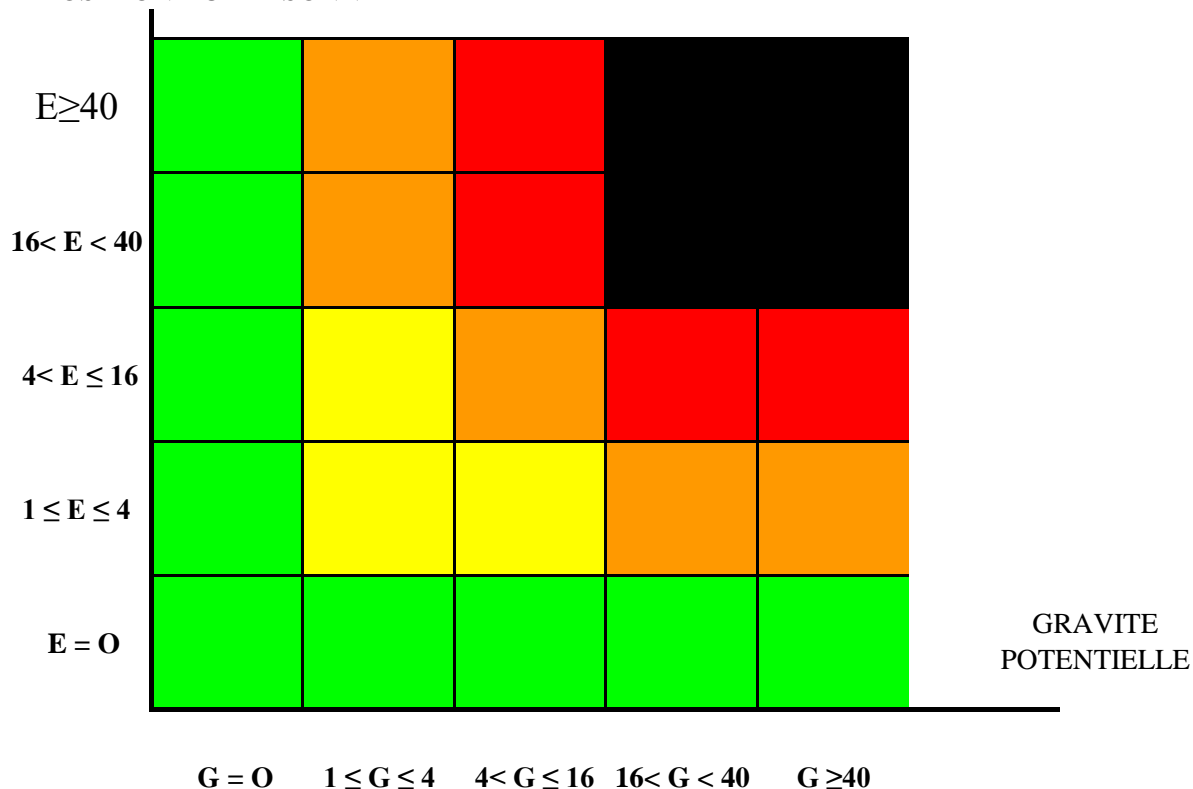
Il appartient à l'autorité territoriale d'en vérifier l'exactitude et qui reste est propriétaire du présent document.

Le CDG 63 décline toute responsabilité quant à l'utilisation et l'interprétation de ces données basées sur des informations déclaratives qui n'engageraient que ceux les ayant fournies.

L'ensemble des risques est hiérarchisé selon le principe suivant :

**Matrice de hiérarchisation des risques**

EXPOSITION DU PERSONNEL



### 2.3. Retranscription de l'évaluation dans le document unique

Dans cette démarche, les étapes de rédaction sont prises en charge par le service prévention du Centre de Gestion qui formule des propositions qu'il appartient à l'autorité territoriale de valider.

Exemple de retranscription pour une unité de travail pour deux risques (chute de plain-pied, chute de hauteur) :

Date de rédaction :
Date de mise à jour :
Rédacteur :
Participants :

<b>Effectif total:</b>
<b>Effectif concerné:</b>
<b>Effectif (pourcentage):</b> %

#### Unité de travail :

Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée d'exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied							
Chute de hauteur							

### 2.4. Rédaction du plan d'action

Un plan d'action est défini pour chacun des risques relevés en tenant compte :

- du degré d'urgence du problème à traiter, en fonction du niveau de risque (notation),
- des contraintes technico-économique liées aux solutions retenues (coût, délai de réalisation...).

### 2.5. Réévaluation

L'autorité territoriale est responsable de la mise à jour du document :

- Au moins une fois par an,
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- Lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est appuée.

A chaque réévaluation, il convient dans un premier temps de vérifier que le découpage en unité de travail est toujours cohérent (ajout ou suppression de compétences, de "métiers" etc...).

Ensuite, vérifier les données relatives à l'effectif en équivalent temps plein de chaque unité de travail.

Enfin, en fonction des évolutions (avancement du plan d'action) procéder à la mise à jour des notes pour les critères de gravité, maîtrise et durée d'exposition.

Procéder comme à l'évaluation d'origine en associant des agents (le ou les mêmes voir un nouveau) aux groupe de travail.

Chaque nouvelle évaluation donne lieu à un nouveau plan d'actions.

### 3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	Jeudi 25 octobre 2018
Date de mise à jour :	Jeudi 25 octobre 2018
Rédacteur :	David MANDUCHET - Conseiller prévention
Participants :	David MANDUCHET - Conseiller prévention Thierry INFANTE Gérard HENNEQUIN

<b>Effectif total:</b>	<b>405,00</b>
<b>Effectif concerné:</b>	<b>2,00</b>
<b>Effectif (pourcentage):</b>	<b>0,49</b>

Unité de travail : POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	En permanence sur tout les sites de l'Agglo. Les agents sont équipés de chaussures de sécurité en bon état et peuvent les renouveler si besoin. Sur le site technique de Champeix , présence d'un encombrement important au sol, l'espace est réduit et non adapté. Les sols intérieurs et extérieurs ne sont pas uniformes ce qui peut générer des chutes.	4	4	7	1	112
Chute de hauteur	oui	Lors des remplacements des luminaires, travail sur échaffaudage (notamment au gymnase d'Ardes) ou sur escabeau. Un des agents ne peut pas déplacer son échelle car il ne possède pas de galerie sur son véhicule. Il existe au niveau des services techniques une plate forme mobile roulante avec garde corps qui peut être utilisée si besoin.	7	4	4	1	112
Effondrement et chutes d'objets	oui	Dans les ateliers, racks de rangement à environ 4m de haut. Au moment du prêt de matériel. Lors des déplacements sur certains sites de l'Agglo dans les locaux de rangement. Sur le site de Champeix, rangement aléatoires, car manque de place notamment au niveau de la partie atelier	7	7	4	1	196
Manutention manuelle	oui	En permanence, lors du prêt de matériel, lors des réparations diverses, lors de la récupération du matériel chez les fournisseurs. Un agent est formé au PRAP, l'autre non.	7	4	7	1	196
Ergonomie	non						NC

Unité de travail : <b>POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communaux</b>							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Oui car déplacement routier en permanence ou lors de l'activité de déneigement en période hivernale pour 1 agent. Les véhicules sont en bon état et régulièrement entretenus par les services de l'Agglo. Ils sont équipés en pneus hiver en période hivernale. Les autorisations de conduite ont été délivrées.	7	4	7	1	196
Circulation piétonne	non						NC
Risques liés aux machines et outils	oui	Utilisation de perceuse, meuleuse, poste de soudure..., les agents possèdent les EPI adaptés (tablier de soudure+masque+gants). L'ensemble du matériel est en bon état.	7	4	7	1	196
Bruit	oui	Lors des activités de meulage, ou lors de l'utilisation d'autres outils, mais en général ce sont des activités ponctuelles. Les agents possèdent un casque anti-bruit et des bouchons sont à disposition.	4	4	4	1	64
Vibrations	oui	Lors de l'utilisation d'outils, perforateur, meuleuse... Activités ponctuelles.	4	4	4	1	64
Risques chimiques	non						NC
Amiante	oui	Dans certains bâtiments, possibilité d'en rencontrer (toit en fibrociment), mais rarement en contact direct. Si nécessité, possibilité de solliciter une entreprise spécialisée. Tout les bâtiment de l'agglo n'ont pas effectué le diagnostic amiante	7	7	1	1	49

Unité de travail : <b>POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communaux</b>							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Aération et assainissement de l'air	oui	Sur le site d'Ardes sur Couze aucun problèmes, par contre sur le site de Champeix, les locaux communs sont à la limite de l'insalubrité.	7	7	4	1	196
Risque Electrique	oui	1 agent est habilité sur le site d'Ardes (petites interventions, remplacement de luminaire...), 1 deuxième habilitation est à prévoir. Sur le site de Champeix, aucun contrat de vérification des installations électriques, prises en quantité insuffisante, utilisation systématique de rallonges et de multiprises, absence d'interrupteurs dans la remise la commande ce fait au niveau du tableau électrique..	7	7	4	1	196
Incendie - Explosion	oui	Parfois lors de certaines activités de soudure avec les bouteilles d'acétylène. Dans l'ensemble des lieux d'intervention de l'Agglo, à Ardes 1 agent est sapeur-pompier et à Champeix l'autre est SST. Les extincteurs sont vérifiés annuellement.	7	4	7	1	196
Risques liés à l'éclairage	oui	Oui, parfois lors de certaines activités de maintenance dans des endroits peu éclairés. Les agents possèdent des lampes. Local technique sous éclairé à Champeix, notamment lorsque les portes sont fermées.	4	7	4	1	112
Utilisation d'écran	oui	Elaboration de devis, envoi de mail... A Ardes matériel en bon état et poste de travail aménagé, à Champeix obsolète, à revoir.	4	4	4	1	64

Unité de travail : <b>POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communaux</b>							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	En fonction de la saison, les agents possèdent des EPI adaptés. Possibilité d'adapter le travail en fonction des conditions climatiques (sauf urgence).	4	4	4	1	64
Risque biologique	oui	Lors des activités de plomberie, débouchage des égouts, des WC.... Les agents possèdent les EPI adaptés; gants d'égoutiers, lunettes de protection, combinaison jetable.	7	4	1	1	28
Manque d'hygiène	oui	Les agents entretiennent eux même leurs EPI ainsi que les locaux mais sans roulement bien établi. Il faudrait formaliser cet entretien. Présence de trousse de secours dans les locaux et dans les véhicules de service des agents.	4	7	7	1	196
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	non						NC
Agressions	oui	Parfois lors des interventions sur les aires d'accueil des gens du voyage.	7	4	4	1	112



Unité de travail : POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques psychosociaux	oui	<p>Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont:</p> <p><b>1/ Intensité au travail:</b> Dans l'ensemble les agents ont le temps de réaliser les tâches demandées (parfois quelques périodes un peu plus tendues)</p> <p><b>2/Emotionnel:</b> Inquiétude parfois lors des interventions sur les aires d'accueils des gens du voyage. Sinon pas de tensions particulière.</p> <p><b>3/ Autonomie:</b> Dans la gestion du travail, oui. Si les tâches demandées sont en dehors des compétences, possibilité de solliciter l'intervention d'un spécialiste.</p> <p><b>4/ Rapports sociaux:</b> Après la fusion certaines tensions sont apparues notamment en raison du changement de méthodes de travail, mais ces tensions sont désormais dissipées.</p> <p><b>5/ Conflits de valeur:</b> Aucun, Il est toujours possible d'échanger.</p> <p><b>6/ Insécurité de la situation de travail:</b> Pas d'inquiétudes particulières.</p>	4	4	4	1	64

### 3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	<b>Jeudi 23 novembre 2018</b>
Date de mise à jour :	<b>Jeudi 23 novembre 2018</b>
Rédacteur :	David MANDUCHET, Conseiller Prévention
Participants :	David MANDUCHET, conseiller prévention Pierre VENDROUX, assistant de prévention Cyrille FORET David HUDRY-CRITOUX Jérôme MORIN

<b>Effectif total:</b>	<b>405,00</b>
<b>Effectif concerné:</b>	<b>4,00</b>
<b>Effectif (pourcentage)</b>	<b>0,99</b>

Unité de travail : <b>POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires</b>							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	Au niveau de la zone de stockage du matériel qui est encombrée. Sur le terrain en permanence, travail sur des talus et dans des zones parfois escarpées. Attention à la petite marche d'accès au niveau de la cuisine et à celle en fer à l'entrée du hangar. Les agents possèdent des chaussures de sécurité en bon état.	4	7	7	1	196
Chute de hauteur	oui	Lors de la taille de haie et lors de la location de nacelle (1 agent est formé). Toutefois l'agent ne possède pas de harnai anti-chute. Utilisation possible d'un escabeau 4 marches en bon état.	7	7	1	1	49
Effondrement et chutes d'objets	oui	Surtout dans la zone de stockage du matériel (cartons, botes, siège mini-bus, outils...)	4	7	1	1	28
Manutention manuelle	oui	En permanence lors de l'utilisation des outils, du déplacement des végétaux, des bidons de carburant. Prévoir une formation PRAP (seulement trois agents sont initiés). Possibilité de travailler en binôme.	4	7	10	1	280
Ergonomie	oui	Lors de l'utilisation de la débroussailleuse, du taille haie, de la tondeuse autoportée. Penser à alterner les tâches dès que cela est possible.	7	4	7	1	196

Unité de travail : <b>POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires</b>							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Lors de la conduite de la tondeuse ou du porte outils. Lors des déplacements entre les chantiers. Les véhicules sont en bon état et entretenus régulièrement. Prévoir une signalétique sur l'ensemble des véhicules (balisage rouge et blanc) et un triflash. Autorisation de conduite rédigée pour l'ensemble des agents.	4	4	7	1	112
Circulation piétonne	oui	Lors du débroussaillage notamment en bord de voie publique. Les agents possèdent des EPI fluorescents adaptés mais pas de panneaux de signalisation de chantier.	7	4	7	1	196
Risques liés aux machines et outils	oui	Avec l'ensemble des outils coupants (débroussailleuses, tondeuses, hâches, tronçonneuse...).Les agents possèdent un pantalon anti-coupures + des bottes coquées, des gants et des casques. Le matériel est en bon état.	7	4	10	1	280
Bruit	oui	Oui avec l'ensemble des outils, les agents possèdent tous des casques anti-bruit et des bouchons d'oreilles sont à disposition.	4	4	7	1	112
Vibrations	oui	Notamment avec les débroussailleuses et la tondeuse autoportée. Le matériel est en bon état.	4	4	7	1	112
Risques chimiques	oui	Utilisation d'engrais pour le terrain de foot, 4 demi-journée par an.Utilisation de carburant pour les outils. Le stockage doit être effectué dans un endroit ventilé sur rétention.	4	4	1	1	16
Amiante	oui	Pas de diagnostic amiante sur les locaux technique. A prévoir.	7	7	7	1	343
Aération et assainissement de l'air	non						NC
Risque Electrique	oui	Lors de l'entretien de la zone de Lavaur la Béchade, présence d'un câble électrique apparent. Au niveau de l'atelier pas d'interrupteurs dans la remise, la commande se fait en direct au tableau électrique. Pas de vérification des installations électriques.	7	7	4	1	196

Unité de travail : <b>POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires</b>							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Incendie - Explosion	oui	Lors de la manipulation du carburant, pas de lieu de stockage adapté. Présence d'extincteurs à jour de vérification dans les locaux techniques. 2 agents sont formés SST.	7	7	7	1	343
Risques liés à l'éclairage	non						NC
Utilisation d'écran	non						NC
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	Froid en hiver et chaud en été. Les EPI sont adaptés. Possibilité également d'adapter le travail (sauf urgence) en fonction des conditions climatiques.	1	4	4	1	16
Risque biologique	oui	Présence de rongeurs dans les locaux. Prévoir de dératiser le bâtiment.	4	4	4	1	64
Manque d'hygiène	oui	Les agents possèdent plusieurs tenues, l'entretien est à leur charge. Sanitaires, douches, locaux communs insalubres (un projet de déménagement est à l'étude). Les locaux sont entretenus par les agents mais rien n'est formalisé (à prévoir). Présence de trousse de secours à jour dans les locaux et dans les véhicules de service.	7	7	7	1	343
Rayonnement	oui	Exposition au soleil en été. Bien penser à se protéger, casquette, crème solaire, plus hydratation régulière.	4	4	4	1	64
Entreprises Extérieures	non						NC
Agressions	non						NC

Unité de travail : POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques psychosociaux	oui	<p>Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont :</p> <p><b>1/ intensité du travail</b> : Les agents disposent du temps nécessaire pour effectuer correctement leur travail. Toutefois l'activité est plus intense en période de tonte.</p> <p><b>2 / Emotionnel</b> : Pas de tension particulière.</p> <p>-</p> <p><b>3 / Autonomie</b> : Les agents déclarent être autonomes dans leur travail et pouvoir solliciter leur hiérarchie si besoin.</p> <p>-</p> <p><b>4 / Rapports sociaux</b> : Bonnes relations à l'intérieure de l'équipe, les tâches sont clairement définies.</p> <p>-</p> <p><b>5 / Conflits de Valeur</b> : Rien à signaler.</p> <p>-</p> <p><b>6 / Insécurité de la situation de travail</b>: Pas d'inquiétudes particulières.</p> <p>-</p>	1	1	1	1	1

### 3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	Jeudi 18 octobre 2018
Date de mise à jour :	Jeudi 18 octobre 2018
Rédacteur :	David MANDUCHET Conseiller prévention
Participants :	David MANDUCHET, Conseiller prévention Patrick-Albert BAPT, responsable atelier.

<b>Effectif total:</b>	<b>405,00</b>
<b>Effectif concerné:</b>	<b>2,00</b>
<b>Effectif (pourcentage):</b>	<b>0,49</b>

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Atelier mécanique/viabilité hivernale.					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	Surtout en période hivernale, risque de glissade avec la neige ou le sol mouillé. Parfois des tâches d'huile ou des objets au sol dans l'atelier, également lors des dépanages. Les 2 agents possèdent des chaussures de sécurité en bon état. L'atelier est rangé et entretenu.	4	4	10	1	160
Chute de hauteur	oui	En descendant des Poids Lourds ou lors de l'entretien de ceux-ci. Actuellement les agents travaillent sur des caisses en plastics pour accéder aux moteurs. Prévoir l'acquisition d'une plate forme mobile de 3-4 marches. Egalement lors du rangement des pneus ou autres objets dans les racks prévus à cet effet. Acquisition en cours d'un chariot élévateur. Egalement lors de l'accès aux bennes durant les tournées (sable, pelles...)	7	7	4	1	196
Effondrement et chutes d'objets	oui	Dans la remise de nombreux objets sont stockés en hauteur (environ 4m)	7	4	4	1	112
Manutention manuelle	oui	Mécanique, changement des lames de chasse neige, remplacement des roues... Possibilité d'utiliser un transpalette.	4	4	7	1	112
Ergonomie	oui	Lors du remplacement des roues ou de la réparation des jalons.	4	1	1	1	4

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Atelier mécanique/viabilité hivernale.					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Lors du déneigement en période hivernale, lors de la récupération des véhicules pour l'entretien ou de matériels divers, lors des déplacements au siège pour le travail administratif. Les véhicules sont en bon état et régulièrement entretenus. Les pneus sont adaptés aux conditions hivernales. Les agents possèdent l'autorisation de conduite.	7	4	7	1	196
Circulation piétonne	oui	Lors de l'installation des jalons. Les agents possèdent des vêtements hautes visibilités, et les véhicules sont équipés d'un triflash et d'un gyrophare.	7	1	4	1	28
Risques liés aux machines et outils	oui	Utilisation du démonte pneus, du cric, du pont élévateur, du poste à souder, d'outils divers (meuleuse, ponceuse...). L'essentiel du matériel est neuf et en bon état. Les agents possèdent des EPI adaptés (tablier soudure, masque, gants, bouchons anti-bruit...).	7	4	7	1	196
Bruit	oui	Essentiellement lors de l'utilisation des machines, lorsque les moteurs tournent. Des bouchons d'oreilles sont à disposition des agents.	7	4	4	1	112
Vibrations	oui	Lors de l'utilisation de la meuleuse, de la clé à choc ou du brise roches hydraulique au moment de l'installation des jalons.	4	4	1	1	16
Risques chimiques	oui	Lors de la manipulation des carburants, de l'utilisation des produits de nettoyage des pièces (diluants...). Les produits sont stockés sur des bacs de rétention avec une ventilation naturelle (portes de garage toujours ouvertes). Attention de ne pas mélanger les produits sur les bacs de rétention. Récupérer systématiquement les FDS et les ranger dans un classeur à disposition des agents. Les agents possèdent des EPI adaptés (gants, lunettes, combinaison jetable...).	7	4	1	1	28
Amiante	non						NC

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Atelier mécanique/viabilité hivernale.					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Aération et assainissement de l'air	oui	Odeur de chlore persistante due au système de ventilation de la piscine situé au dessus,	7	7	7	1	343
Risque Electrique	oui	Lors de l'utilisation de machine électrique. Aucun agent n'est habilité, ils n'effectuent toutefois aucun travaux d'électricité. Contrat de vérification annuelle des installations électriques.	7	4	4	1	112
Incendie - Explosion	oui	Lors des activités de meulage, de soudure, de manipulation des carburants. La vérification annuelle des extincteurs est réalisée. Présence d'une alarme incendie vérifiée également annuellement. Prévoir la formation SST pour au moins un agent.	7	4	7	1	196
Risques liés à l'éclairage	non						NC
Utilisation d'écran	oui	Très rarement. Poste de travail aménagé.	4	1	1	1	4
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	Lors de la période hivernale les agents effectuent des travaux de déneigement. Ils possèdent des EPI adaptés aux conditions climatiques. Dans l'atelier chaleur importante en été due à la chaleur dégagée par la piscine.	4	4	4	1	64
Risque biologique	non						NC



Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Atelier mécanique/viabilité hivernale.					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Manque d'hygiène	oui	Les locaux communs sont entretenus par les agents mais cela n'est pas formalisé (manque de temps, manque d'envie??). Le bâtiment est récent et en bon état, il possède des vestiaires avec douches, une salle de restauration et de repos. Présence d'une trousse de secours à jour. Attention, parfois les agents sont seuls sur le site (travailleurs isolés). Prévoir un dispositif d'alerte pour travailleurs isolés.	4	7	7	1	196
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	non						NC
Agressions	non						NC
Risques psychosociaux	oui	<p>Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont :</p> <p><b>1/ intensité du travail</b> : dans l'ensemble les agents estiment avoir suffisamment de temps pour effectuer leurs tâches, parfois quelques urgences (camion frigorifique...)            - ;</p> <p><b>2 / Emotionnel</b> : rien à signaler dans ce domaine.            -</p> <p><b>3 / Autonomie</b> : les agents sont autonomes dans l'organisation de leur travail.            -</p> <p><b>4 / Rapports sociaux</b> : Les rapports hiérarchiques sont clairement définis.</p> <p><b>5 / Conflits de Valeur</b> : rien à signaler.            -</p> <p><b>6 / Insécurité de la situation de travail</b>: Les deux agents sont titulaires et semblent satisfaits de leur poste.            -</p>	1	1	1	1	1

### 3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	<b>vendredi 19 octobre 2018</b>
Date de mise à jour :	<b>vendredi 19 octobre 2018</b>
Rédacteur :	David MANDUCHET Conseiller prévention
Participants :	David MANDUCHET Conseiller prévention Philippe BOUTEYRE, Thierry VIALARD , agents technique

<b>Effectif total:</b>	<b>405,00</b>
<b>Effectif concerné:</b>	<b>3,00</b>
<b>Effectif (pourcentage):</b>	<b>0,74</b>

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/ viabilité hivernale.					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	Dans les chemins, dans les locaux le sol n'est pas uniforme, attention à la barre de fer sous la porte d'entrée. Les agents possèdent des chaussures de sécurité en bon état tenant les chevilles. Attention l'espace restreint entre les véhicules peut favoriser les chutes.	4	4	7	1	112
Chute de hauteur	oui	En montant et en descendant des véhicules (tracto, camion, tracteur). Attention également aux abords des tranchées. Lors de l'entretien des véhicules possibilité d'utiliser l'escabeau avec garde corps.	4	4	7	1	112
Effondrement et chutes d'objets	oui	Lors d'activités de démolition ou d'abattage d'arbre. De nombreux objets sont stockés en hauteur dans la remise. Les agents ont des casques à disposition.	7	7	1	1	49
Manutention manuelle	oui	Utilisation de pelle + pische, entretien de véhicules, débouchage de buse... Formation PRAP à prévoir.	4	7	4	1	112
Ergonomie	oui	Lors de la conduite des engins; tracto, débroussailleuse (changement de vitesse, manipulation de manette en permanence). Les véhicules sont confortables avec des sièges ergonomiques et pneumatiques.	7	4	10	1	280
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	L'ensemble des véhicules utilisé est à jour des contrôles technique, l'entretien courant est effectué par les agents. Le tracto et le tracteur sont balisés. Les agents possèdent les autorisations de conduite (agents formés et à jour de leur visite médicale).	7	1	10	1	70
Circulation piétonne	non						NC

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/ viabilité hivernale.					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques liés aux machines et outils	oui	Véhicules, tronçonneuse (pas de pantalon), poste à souder (pas de tablier de soudure), chalumeaux, meuleuse, plaque vibrante, rouleau compacteur...	7	4	4	1	112
Bruit	oui	Lors de l'utilisation des outils et en permanence dans les véhicules. Bien mettre le casque anti-bruit ou les bouchons d'oreilles.	4	4	7	1	112
Vibrations	oui	Lors de l'utilisation de la plaque vibrante et en permanence dans les engins (engins en bon état et confortables).	4	4	7	1	112
Risques chimiques	oui	Lors de la réalisation d'enrobé, lors de la manipulation des carburants , et lors de l'entretien des véhicules (huile, graisse, adblue...). Récupérer les fiches données de sécurité et les mettre à disposition des agents.	7	7	4	1	196
Amiante	oui	Pas de diagnostic effectué sur le bâtiment.	7	7	7	1	343
Aération et assainissement de l'air	oui	Les locaux communs sont insalubres. Assainissement de l'air à revoir.	7	7	7	1	343
Risque Electrique	oui	Pas de contrat de vérification des installations électriques pour les locaux techniques. Lors de l'utilisation des outils électriques.	7	7	4	1	196
Incendie - Explosion	oui	Le stockage des produits chimiques doit se faire dans un local fermé et ventilé et sur rétention. Lors de la réalisation de tranchés difficultés pour récupérer les DICT (qui sont pourtant obligatoire). Contrat de vérification des extincteurs. Aucun agent formé SST dans ce service.	7	7	4	1	196
Risques liés à l'éclairage	non						NC
Utilisation d'écran	non						NC

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/ viabilité hivernale.					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	Dans l'atelier, froid en hiver pour effectuer l'entretien des véhicules. Aucun moyen de chauffage dans la remise. Tous les véhicules sont équipés de climatisation.	4	7	4	1	112
Risque biologique	oui	Les locaux communs sont insalubres, présence de rongeurs. Parfois les agents sont amenés à effectuer des branchements d'égouts. Mais ils ne sont pas au contact.	7	7	4	1	196
Manque d'hygiène	oui	Oui dans les locaux techniques, douche inutilisable. Entretien à revoir, parfois les agents le font mais ce n'est pas formalisé, à prévoir. Présence de trousse de secours à jour dans les bâtiments et les véhicules.	7	7	4	1	196
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	non						NC
Agressions	oui	Parfois avec certains administrés.	4	4	1	1	16

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/ viabilité hivernale.					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques psychosociaux	oui	<p>Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont :</p> <p><b>1/ intensité du travail</b> : Les agents possèdent le temps nécessaire pour effectuer le travail demandé.</p> <p><b>2 / Emotionnel</b> : Rien à signaler</p> <p>-</p> <p><b>3 / Autonomie</b> : Une fois que le planning est établie, les agents gèrent le reste.</p> <p>-</p> <p><b>4 / Rapports sociaux</b> : Les relations de travaillent sont harmonieuses du notamment à une liberté dans le choix du travail à réaliser.</p> <p>-</p> <p><b>5 / Conflits de Valeur</b> : Parfois, mais globalement non. Les agents ont les moyens de faire un travail de qualité (organisation, moyens...)</p> <p>-</p> <p><b>6 / Insécurité de la situation de travail</b>: Inquiétude sur les ressources financières de certaines communes. Les 3 agents sont titulaires et n'ont pas d'inquiétudes particulières sur leur avenir</p>	1	1	1	1	3

### 3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	jeudi 4 avril 2019
Date de mise à jour :	
Rédacteur :	David MANDUCHET Conseiller prévention
Participants :	David MANDUCHET- Conseiller Prévention. Laurent TIXIER - Directeur de Pôle.

<b>Effectif total:</b>	<b>405,00</b>
<b>Effectif concerné:</b>	<b>1,00</b>
<b>Effectif (pourcentage):</b>	<b>5,88</b>

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Direction					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	Essentiellement lors des visites de chantier. L'agent possède des chaussures de sécurité en bon état.	4	4	7	1	112
Chute de hauteur	oui	Essentiellement lors des visites de chantier dans les bâtiments à étages.	7	4	1	1	28
Effondrement et chutes d'objets	oui	Lors des visites de chantier, présence de grues, de divers outils, de banches...	7	4	4	1	112
Manutention manuelle	non						NC
Ergonomie	non						NC
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Lors des déplacements sur les différents sites de l'Agglo et pour se rendre sur les visites de chantier.	4	4	7	1	112
Circulation piétonne	non						NC

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Direction					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques liés aux machines et outils	non						NC
Bruit	oui	Sur les chantiers mais que ponctuellement.	1	1	1	1	1
Vibrations	non						NC
Risques chimiques	non						NC
Amiante	non						NC
Aération et assainissement de l'air	non						NC
Risque Electrique	non						NC
Incendie - Explosion	oui	Les vérifications périodiques obligatoires (extincteurs, SSI, électrique...) sont effectués.	4	4	7	1	112
Risques liés à l'éclairage	oui	Bureau sous éclairé, aucune lumière naturelle.	7	7	7	1	343
Utilisation d'écran	oui	Poste administratif aménagé. Utilisation également importante du téléphone portable.	4	4	7	1	112

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Direction					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	non						NC
Risque biologique	non						NC
Manque d'hygiène	oui	Présence de moquette dans le bureau générant une irritation de la spère ORL.	4	4	7	1	112
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	non						NC
Agressions	oui	Essentiellement verbales lors de certaines réunions de chantiers.	4	4	1	1	16



Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Direction					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques psychosociaux	oui	<p>Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont :</p> <p><b>1/ intensité du travail</b> : Oui, mais cela fait partie du poste.</p> <p>- ;</p> <p><b>2 / Emotionnel</b> : RAS</p> <p>-</p> <p><b>3 / Autonomie</b> : Autonomie complète.</p> <p>-</p> <p><b>4/ Rapports sociaux</b> : Positionnement administratif pas toujours très clair.</p> <p><b>5/ Conflits de Valeur</b> : Aucun</p> <p>-</p> <p><b>6 / Insécurité de la situation de travail</b>: Inhérent à ce genre de poste.</p> <p>-</p>	4	4	4	1	64

### 3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	<b>mardi 11 décembre 2018</b>
Date de mise à jour :	
Rédacteur :	David MANDUCHET Conseiller prévention
Participants :	David MANDUCHET-Conseillers Prévention. Pierre VENDROUX, Assistant de prévention, Alain MARLET, Alain MASSON agents techniques

<b>Effectif total:</b>	<b>405,00</b>
<b>Effectif concerné:</b>	<b>2,90</b>
<b>Effectif (pourcentage):</b>	<b>0,72</b>

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Equipe technique polyvalente/ Viabilité hivernale					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	En permanence et sur des lieux de travail différents, atelier technique de Champeix sol non uniforme et barre de fer au niveau de la porte d'entrée. Le sol est encombré au niveau du matériel de prêt.	4	7	7	1	196
Chute de hauteur	oui	Lors de l'utilisation de nacelle, seul le personnel formé l'utilise. Absence de harnai de sécurité. 1 agent est élagueur et 1 autre monte les échafaudage. Tous les deux sont formés. Utilisation parfois d'un escabeau et d'une échelle en bon état. Lors de l'accès au racks de rangement dans les ateliers de Champeix et d'Ardes.	7	7	1	1	49
Effondrement et chutes d'objets	oui	Essentiellement au niveau des dépôts et du prêt de matériel. Egalement lors des activités d'élagage.	7	7	4	1	196
Manutention manuelle	oui	Lors de la préparation des salles pour les activités culturelles, mise en place de gradins, de mobiliers diverses, lors du déplacement des archives, lors des activités de petites maçonnerie et de l'élagage... Possibilité d'utiliser un diable. Prévoir une formation PRAP pour l'ensemble des agents. Les agents sont équipés de gants.	4	7	7	1	196
Ergonomie	oui	Parfois, notamment lors de la réparation des jalons.	4	1	1	1	4

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Equipe technique polyvalente/ Viabilité hivernale					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Beaucoup de déplacement entre les différents sites de l'Agglo. 2 agents effectuent la viabilité hivernale. Les véhicules sont en bon état, régulièrement entretenue et équipés en pneus hiver. Les autorisations de conduite ont été délivrés.	7	4	7	1	196
Circulation piétonne	oui	Lors de la pause des jalons et parfois lors des interventions en bord de voirie. Les agents possèdent des EPI fluorescents plus des panneaux de signalisation.	7	4	1	1	28
Risques liés aux machines et outils	oui	Lors de l'utilisation du broyeur, de la tronçonneuse, de la bétonnière, de la meuleuse... Les outils sont en bon état. Les agents possèdent un pantalon anti-coupures.	7	4	7	1	196
Bruit	oui	Lors de l'activité de broyage, l'agent possède des bouchons d'oreilles plus le casque anti-bruit. Lors de l'installation des jalons et lors de l'utilisation de l'ensemble des outils. Les agents sont équipés de protections ( bouchons d'oreilles moulés, bouchons mousses, casque anti-bruit). Matériel en bon état.	7	4	7	1	196
Vibrations	oui	Lors de l'utilisation de la tarière; du perforateur, parfois des débroussailluses.	4	4	4	1	64
Risques chimiques	oui	Lors de l'utilisation de colle pour la réparation des jalons ou lors de l'utilisation des carburants. Les agents possèdent des masques simples, en prévoir avec valves (plus efficaces).	4	7	1	1	28
Amiante	oui	Possible car diagnostique non effectué dans les locaux technique de Champeix. Possibilité également d'en rencontrer sur certains chantier.	7	7	4	1	196
Aération et assainissement de l'air	oui	Locaux communs insalubres à Champeix, également sur certains chantier (confiserie).	7	7	4	1	196
Risque Electrique	oui	Utilisation de quelques outils électroportatifs. Pas de contrat de vérification des installations électriques sur le site de Champeix. Installation à revoir.	7	7	4	1	196

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Equipe technique polyvalente/ Viabilité hivernale					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Incendie - Explosion	oui	Lors de la manipulation des carburants. Présence de réservoir de carburant dans les deux sites techniques. Présence d'extincteurs sur tous les sites de l'agglo, à jour des vérifications annuelles. Les agents ne sont pas formés à leur utilisation. Prévoir la formation plus la formation SST.	7	7	4	1	196
Risques liés à l'éclairage	non						NC
Utilisation d'écran	oui	Lors du traitement des mails. Poste de travail à revoir sur le site de Champeix.	4	4	1	1	16
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	Chaud en été et froid en hiver. Les agents possèdent des EPI adaptés. Possibilité d'adapter le travail en fonction des conditions climatiques, sauf urgence.	4	4	4	1	64
Risque biologique	oui	Parfois lors des interventions sur les aires d'accueil des gens du voyage. Lors de certaines interventions de débouchage de canalisation. EPI adaptés. Présence régulière de rongeurs dans les locaux techniques à Champeix.	7	7	4	1	196
Manque d'hygiène	oui	Locaux communs insalubres à Champeix. Présence de trousse de secours à jour sur tous les sites et dans tous les véhicules.	7	7	4	1	196
Rayonnement	oui	Attention au soleil en été, penser à se protéger.	7	4	4	1	112
Entreprises Extérieures	non						NC

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Equipe technique polyvalente/ Viabilité hivernale					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Agressions	non						NC
Risques psychosociaux	oui	<p>Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont :</p> <p><b>1/ intensité du travail</b> : Parfois sur certaines tâches un peu physique, il serait intéressant de travailler à plusieurs (manipulation des archives...)            - ;</p> <p><b>2 / Emotionnel</b> : Des tensions inhérentes à la fusion qui aujourd'hui sont entrain de s'apaiser.            -</p> <p><b>3 / Autonomie</b> : Autonomie dans le cadre du travail, bon esprit de groupe au sein du pôle technique            -</p> <p><b>4 / Rapports sociaux</b> : Parfois manque de reconnaissance humaine et financière            -</p> <p><b>5 / Conflits de Valeur</b> : Existence parfois d'une différence entre travail prévu et réalisé. Régression dans les fonctions( avant la fusion responsable et désormais exécutant)            -</p> <p><b>6 / Insécurité de la situation de travail:</b> RAS            -</p>	4	4	4	1	64

### 3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	jeudi 4 avril 2019
Date de mise à jour :	
Rédacteur :	David MANDUCHET Conseiller prévention
Participants :	David MANDUCHET, Conseiller Prévention. Pierre VENDROUX, responsable technique.

<b>Effectif total:</b>	<b>405,00</b>
<b>Effectif concerné:</b>	<b>1,00</b>
<b>Effectif (pourcentage):</b>	<b>5,88</b>

Unité de travail :		POLE SERVICE TECHNIQUE - Responsable technique					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	Essentiellement lors des visites de chantier. L'agent possède des chaussures de sécurité en bon état.	4	4	7	1	112
Chute de hauteur	oui	Essentiellement lors des visites de chantier dans les bâtiments à étages.	7	4	1	1	28
Effondrement et chutes d'objets	oui	Lors des visites de chantier, présence de grues, de divers outils, de banches...	7	4	4	1	112
Manutention manuelle	non						NC
Ergonomie	non						NC
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Lors des déplacements professionnels. Véhicules en bon état régulièrement entretenus	4	4	7	1	112
Circulation piétonne	non						NC
Risques liés aux machines et outils	non						NC

Unité de travail :		POLE SERVICE TECHNIQUE - Responsable technique					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Bruit	non						NC
Vibrations	non						NC
Risques chimiques	non						NC
Amiante	non						NC
Aération et assainissement de l'air	non						NC
Risque Electrique	non						NC
Incendie - Explosion	oui	Extincteurs vérifiés régulièrement. Agent formé Sauveteur secouriste du Travail.	4	4	4	1	64
Risques liés à l'éclairage	oui	Bureau sous éclairé, aucune lumière naturelle.	7	7	7	1	343
Utilisation d'écran	oui	Poste de travail aménagé.	4	4	7	1	112

Unité de travail :		POLE SERVICE TECHNIQUE - Responsable technique					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	non						NC
Risque biologique	non						NC
Manque d'hygiène	oui	Présence de moquette dans le bureau difficile à nettoyer. Présence de trousse de secours complète.	4	4	7	1	112
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	non						NC
Agressions	oui	Parfois avec certains usagers	4	4	1	1	16
Risques psychosociaux	oui	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : <b>1/ intensité du travail</b> : Travail intense mais cela reste raisonnable. - ; <b>2 / Emotionnel</b> : RAS - <b>3 / Autonomie</b> : Autonomie complète dans la gestion de l'emploi du temps. - <b>4 / Rapports sociaux</b> : Hiérarchie clairement établie, écoute du n+1, relations faciles. - <b>5 / Conflits de Valeur</b> : Aucun - <b>6 / Insécurité de la situation de travail</b> :RAS	4	4	4	1	64



### 3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	vendredi 5 avril 2019
Date de mise à jour :	
Rédacteur :	David MANDUCHET Conseiller prévention
Participants :	David MANDUCHET, Conseiller Prévention. Christelle MORIN, Assistante de Pôle.

<b>Effectif total:</b>	<b>405,00</b>
<b>Effectif concerné:</b>	<b>1,00</b>
<b>Effectif (pourcentage):</b>	<b>0,25</b>

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Administratif					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	Très peu, attention au seuil de porte séparant l'accueil du côté Enfance/Jeunesse. Bureau parfois encombré.	4	4	1	1	16
Chute de hauteur	non						NC
Effondrement et chutes d'objets	non						NC
Manutention manuelle	oui	Fournitures administratives, ramettes...	4	4	1	1	16
Ergonomie	oui	Utilisation répétitive de l'agrapheuse, mise sous pli, préparation de dossiers. Prévoir formation PRAP.	4	4	4	1	64
Risque Routier - Conduite d'engins	non						NC
Circulation piétonne	non						NC

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Administratif					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques liés aux machines et outils	non						NC
Bruit	oui	Présence du photocopieur juste devant la porte du bureau. Ce problème sera réglé dès le déménagement effectué.	4	7	7	1	196
Vibrations	non						NC
Risques chimiques	non						NC
Amiante	non						NC
Aération et assainissement de l'air	oui	Chauffage juste au dessus de la tête entrainant des désagréments. Un carton a été installé en protection. Ce problème sera réglé dès le déménagement effectué.	4	7	7	1	196
Risque Electrique	oui	Copieur, cafetière, ordinateur... Les machines sont toutes en bon état. Le contrôle périodique est effectué et les travaux nécessaires effectués par les services techniques.	7	4	1	1	28
Incendie - Explosion	oui	Contrôle périodique effectué. Extincteurs à jour.	4	4	7	1	112
Risques liés à l'éclairage	oui	Bureau sous éclairé, aucune lumière naturelle. Une lampe de bureau a été installé.	7	7	7	1	343
Utilisation d'écran	oui	Poste de travail aménagé.	4	1	10	1	40

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Administratif					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	non						NC
Risque biologique	non						NC
Manque d'hygiène	oui	Présence de moquette vieillissante dans le bureau. Ce problème sera réglé dès le déménagement effectué.	4	4	7	1	112
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	non						NC
Agressions	non						NC

Unité de travail :		POLE SERVICES TECHNIQUES - Administratif					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques psychosociaux	oui	<p>Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont :</p> <p><b>1/ intensité du travail</b> : Parfois le sentiment d'être débordé, mais pas en permanence.</p> <p>- ;</p> <p><b>2 / Emotionnel</b> : Parfois pris entre plusieurs services, clarification hiérarchique à effectuer.</p> <p>-</p> <p><b>3 / Autonomie</b> : Oui, malgré quelques impératifs à respecter.</p> <p>-</p> <p><b>4 / Rapports sociaux</b> : Ecoute attentive et soutien de la hiérarchie.</p> <p>-</p> <p><b>5 / Conflits de Valeur</b> : Aucun.</p> <p>-</p> <p><b>6 / Insécurité de la situation de travail</b>: RAS.</p> <p>-</p>	4	4	4	1	64

## 4. Grille d'évaluation

UNITES DE TRAVAIL		POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communaux	POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communaux	POLE SERVICES TECHNIQUES - Atelier mécanique/viabilité hivernale.	POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/ viabilité hivernale.	POLE SERVICES TECHNIQUES - Direction	POLE SERVICES TECHNIQUES - Equipe technique polyvalente/ Viabilité hivernale	POLE SERVICE TECHNIQUE - Responsable technique	POLE SERVICES TECHNIQUES - Administratif	Moyenne de la collectivité	Somme de la collectivité
EFFECTIFS		2	4	2	3	1	3	1	1	2	17
L I S T E  D E S  R I S Q U E S  E V	Chute de plain- pied	112	196	160	112	112	196	112	16	127	1016
	Chute de hauteur	112	49	196	112	28	49	28	NC	82	574
	Effondrements et chutes d'objets	196	28	112	49	112	196	112	NC	115	805
	Manutention manuelle	196	280	112	112	NC	196	NC	16	152	912
	Ergonomie	NC	196	4	280	NC	4	NC	64	110	548
	Risques routiers-Conduite d'engins	196	112	196	70	112	196	112	NC	142	994
	Circulation piétonne	NC	196	28	NC	NC	28	NC	NC	84	252
	Risques liés aux machines et outils	196	280	196	112	NC	196	NC	NC	196	980
	Bruit	64	112	112	112	1	196	NC	196	113	793
	Vibrations	64	112	16	112	NC	64	NC	NC	74	368
	Risque chimique	NC	16	28	196	NC	28	NC	NC	67	268
	Amiante	49	343	NC	343	NC	196	NC	NC	233	931
	Aération et assainissement de l'air	196	NC	343	343	NC	196	NC	196	255	1274
	Risque électrique	196	196	112	196	NC	196	NC	28	154	924
	Incendie explosion	196	343	196	196	112	196	64	112	177	1415

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le

DU-EvRP\_P06 ST\_API\_Avri



ID : 063-200070407-20190620-DEL2019\_03\_08-DE

V  
E  
N  
T  
U  
E  
L  
S

Risques liés à l'éclairage	112	NC	NC	NC	343	NC	343	343	285	1141
Utilisation d'écran	64	NC	4	NC	112	16	112	40	58	348
Risques liés aux ambiances climatiques thermique	64	16	64	112	NC	64	NC	NC	64	320
Risque biologique	28	64	NC	196	NC	196	NC	NC	121	484
Manque d'hygiène	196	343	196	196	112	196	112	112	183	1463
Rayonnement	NC	64	NC	NC	NC	112	NC	NC	88	176
Entreprises extérieures	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	0	0
Agressions	112	NC	NC	16	16	NC	16	NC	40	160
Risques psychosociaux	64	1	1	3	64	64	64	64	41	325
<i>Moyenne de l'UT</i>	127	155	115	151	102	132	108	108	123	686
<i>Somme de l'UT</i>	2301	2751	1916	2756	1012	2585	963	1171	2960	16471



## 5. PROPOSITION d'un PLAN D' ACTIONS

Date de rédaction:	vendredi 5 avril 2019
date de mise à jour:	
Rédacteur:	David MANDUCHET
Participants:	

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût ( € )	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Chute de plain pied	POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires	16	7	112	En permanence sur tout les sites de l'Agglo. Les agents sont équipés de chaussures de sécurité en bon état et peuvent les renouveler si besoin. Sur le site technique de Champeix , présence d'un encombrement important au sol, l'espace est réduit et non adapté. Les sols intérieurs et extérieurs ne sont pas uniformes ce qui peut générer des chutes.	Réorganiser l'espace de rangement		2019	Conseiller Prévention	
Chute de hauteur	POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires	28	4	112	Lors des remplacements des luminaires, travail sur échaffaudage (notamment au gymnase d'Ardes) ou sur escabeau. Un des agents ne peut pas déplacer son échelle car il ne possède pas de galerie sur son véhicule. Il existe au niveau des services techniques une plate forme mobile roulante avec garde corps qui peut être utilisée si besoin.	Prévoir l'acquisition d'une galerie pour pouvoir déplacer son échelle sur les chantiers.		immédiat	Responsable technique	
Effondrement et chutes d'objets	POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires	49	4	196	Dans les ateliers, racks de rangement à environ 4m de haut. Au moment du prêt de matériel. Lors des déplacements sur certains sites de l'Agglo dans les locaux de rangement. Sur le site de Champeix, rangement aléatoires, car manque de place notamment au niveau de la partie atelier	Réorganiser l'espace de rangement (cf chute de plain pied)		2019	Conseiller Prévention	
Manutention manuelle	POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires	28	7	196	En permanence, lors du prêt de matériel, lors des réparations diverses, lors de la récupération du matériel chez les fournisseurs. Un agent est formé au PRAP, l'autre non.	Former le deuxième agent à la PRAP.		2019	Conseiller Prévention.	
Risques liés à l'éclairage	POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires	28	4	112	Oui, parfois lors de certaines activités de maintenance dans des endroits peu éclairés. Les agents possèdent des lampes. Local technique sous éclairé à Champeix, notamment lorsque les portes sont fermées.	Revoir l'éclairage de la partie atelier du site de Champeix pour faciliter notamment toutes les actions de maintenance des véhicules.		2019	Responsable technique	
Utilisation d'écran	POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires	16	4	64	Elaboration de devis, envoi de mail... A Ardes matériel en bon état et poste de travail aménagé, à Champeix obsolète, à revoir.	Matériel informatique de Champeix à remplacer.		2019	Responsable technique	
Agressions	POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires	28	4	112	Parfois lors des interventions sur les aires d'accueil des gens du voyage.	Doter les agents d'un dispositif d'alerte pour travailler isolé.		2019	Conseiller Prévention.	En cours
Risques psychosociaux	POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires	16	4	64	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont: 1/ Intensité au travail: Dans l'ensemble les agents ont le temps de réaliser les tâches demandées (parfois quelques périodes un peu plus tendus) 2/Emotionnel: Inquiétude parfois lors des interventions sur les aires d'accueils des gens du voyage. Sinon pas de tensions particulière. 3/ Autonomie: Dans la gestion du travail, oui. Si les tâches demandées sont en dehors des compétences, possibilité de solliciter l'intervention d'un spécialiste. 4/ Rapports sociaux: Après la fusion certaines tensions sont apparues notamment en raison du changement de méthodes de travail, mais ces tensions sont désormais dissipées. 5/ Conflits de valeur: Aucun, Il est toujours possible d'échanger. 6/ Insécurité de la situation de travail: Pas d'inquiétudes particulières.					
Chute de hauteur	POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires	49	1	49	Lors de la taille de haie et lors de la location de nacelle (1 agent est formé). Toutefois l'agent ne possède pas de harnai anti-chute. Utilisation possible d'un escabeau 4 marches en bon état.	Acquisition d'un harnai anti-chute			Responsable technique.	

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût	Année	Taction	
Effondrement et chutes d'objets	POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires	28	1	28	Surtout dans la zone de stockage du matériel (cartons, botes, siège mini-bus, outils...)	Revoir le rangement et se débarrasser de tout ce qui est inutile.			Responsable technique.	
Manutention manuelle	POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires	28	10	280	En permanence lors de l'utilisation des outils, du déplacement des végétaux, des bidons de carburant. Prévoir une formation PRAP (seulement trois agents sont initiés). Possibilité de travailler en binôme.	Prévoir formation PRAP pour l'ensemble des agents.			Conseiller Prévention.	
Risque Routier - Conduite d'engins	POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires	16	7	112	Lors de la conduite de la tondeuse ou du porte outils. Lors des déplacements entre les chantiers. Les véhicules sont en bon état et entretenus régulièrement. Prévoir une signalétique sur l'ensemble des véhicules (balisage rouge et blanc) et un triffash. Autorisation de conduite rédigée pour l'ensemble des agents.	Balisage de l'ensemble des véhicules		2019-2020	Responsable technique.	
Circulation piétonne	POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires	28	7	196	Lors du débroussaillage notamment en bord de voie publique. Les agents possèdent des EPI fluorescents adaptés mais pas de panneaux de signalisation de chantier.	Acquisition de panneaux de signalisation de chantier.		2019	Responsable technique.	
Risques chimiques	POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires	16	1	16	Utilisation d'engrais pour le terrain de foot, 4 demi-journée par an. Utilisation de carburant pour les outils. Le stockage doit être effectué dans un endroit ventilé sur rétention.	Acquisition d'un bac de rétention spécifique pour le stockage de l'engrais		2019	Responsable technique.	
Risque Electrique	POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires	49	4	196	Lors de l'entretien de la zone de Lavour la Béchade, présence d'un câble électrique apparent. Au niveau de l'atelier pas d'interrupteurs dans la remise, la commande se fait en direct au tableau électrique. Pas de vérification des installations électriques.	Souscrire un contrat de vérification des installations électriques + prendre en compte les observations.		2019	Responsable technique.	
Risque biologique	POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires	16	4	64	Présence de rongeurs dans les locaux. Prévoir de dératiser le bâtiment.	Bâtiment à traiter.		immédiat	Responsable technique + Conseiller Prévention.	
Risques psychosociaux	POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires	1	1	1	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : Les agents disposent du temps nécessaire pour effectuer correctement leur travail. Toutefois l'activité est plus intense en période de tonte. 2 / Emotionnel : Pas de tension particulière. - 3 / Autonomie : Les agents déclarent être autonomes dans leur travail et pouvoir solliciter leur hiérarchie si besoin. - 4 / Rapports sociaux : Bonnes relations à l'intérieure de l'équipe, les tâches sont clairement définies. - 5 / Conflits de Valeur : Rien à signaler. - 6 / Insécurité de la situation de travail: Pas d'inquiétudes particulières. -					
Chute de hauteur	POLE SERVICES TECHNIQUES - Atelier mécanique/viabilité hivernale.	49	4	196	En descendant des Poids Lourds ou lors de l'entretien de ceux-ci. Actuellement les agents travaillent sur des caisses en plastics pour accéder aux moteurs. Prévoir l'acquisition d'une plate forme mobile de 3-4 marches. Egalement lors du rangement des pneus ou autres objets dans les racks prévus à cet effet. Acquisition en cours d'un chariot élévateur. Egalement lors de l'accès aux bennes durant les tournées (sable, pelles...)	Acquisition d'une plate forme mobile 4 marches.		2019	Responsable technique.	
Effondrement et chutes d'objets	POLE SERVICES TECHNIQUES - Atelier mécanique/viabilité hivernale.	28	4	112	Dans la remise de nombreux objets sont stockés en hauteur (environ 4m)	Revoir le rangement et se débarrasser de tout ce qui est inutile.		2019	Responsable technique.	En cours
Incendie - Explosion	POLE SERVICES TECHNIQUES - Atelier mécanique/viabilité hivernale.	28	7	196	Lors des activités de meulage, de soudure, de manipulation des carburants. La vérification annuelle des extincteurs est réalisée. Présence d'une alarme incendie vérifiée également annuellement. Prévoir la formation SST pour au moins un agent.	Formation SST à programmer pour au moins 1 agent.			Conseiller Prévention.	



Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût	Année	Intervention	Etat
Risques psychosociaux	POLE SERVICES TECHNIQUES - Atelier mécanique/viabilité hivernale.	1	1	1	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : dans l'ensemble les agents estiment avoir suffisamment de temps pour effectuer leurs tâches, parfois quelques urgences (camion frigorifique...) - ; 2 / Emotionnel : rien à signaler dans ce domaine. - 3 / Autonomie : les agents sont autonomes dans l'organisation de leur travail. - 4 / Rapports sociaux : Les rapports hiérarchiques sont clairement définis. 5 / Conflits de Valeur : rien à signaler. - 6 / Insécurité de la situation de travail: Les deux agents sont titulaires et semblent satisfaits de leur poste. -					
Chute de hauteur	POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/viabilité hivernale.	16	7	112	En montant et en descendant des véhicules (tracto, camion, tracteur). Attention également aux abords des tranchées. Lors de l'entretien des véhicules possibilité d'utiliser l'escabeau avec garde corps.	Lors de l'entretien des véhicules privilégier l'utilisation de l'escabeau avec garde corps		2019	Assistant de Prévention	
Manutention manuelle	POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/viabilité hivernale.	28	4	112	Utilisation de pelle + pische, entretien de véhicules, débouchage de buse... Formation PRAP à prévoir.	Formation PRAP à prévoir pour l'ensemble des agents		2019	Conseiller Prévention.	
Risques chimiques	POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/viabilité hivernale.	49	4	196	Lors de la réalisation d'enrobé, lors de la manipulation des carburants , et lors de l'entretien des véhicules (huile, graisse, adblue...). Récupérer les fiches données de sécurité et les mettre à disposition des agents.	Récupérer et classer les Fiches Données de Sécurité dans un classeur à disposition des agents (en prendre connaissance).		2019	Assistant de Prévention	
Incendie - Explosion	POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/viabilité hivernale.	49	4	196	Le stockage des produits chimiques doit se faire dans un local fermé et ventilé et sur rétention. Lors de la réalisation de tranchées difficultés pour récupérer les DICT (qui sont pourtant obligatoire). Contrat de vérification des extincteurs. Aucun agent formé SST dans ce service.	Revoir le stockage des produits chimiques: rétention + local fermé et ventilé). Etablir une procédure pour récupérer les DICT avant toute intervention.		2019	Responsable technique.	
Risque biologique	POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/viabilité hivernale.	49	4	196	Les locaux communs sont insalubres, présence de rongeurs. Parfois les agents sont amenés à effectuer des branchements d'égouts. Mais ils ne sont pas au contact.	Projet de réaménagement des locaux à l'étude.				En cours
Risques psychosociaux	POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/viabilité hivernale.	1	1	3	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : Les agents possèdent le temps nécessaire pour effectuer le travail demandé. 2 / Emotionnel : Rien à signaler - 3 / Autonomie : Une fois que le planning est établie, les agents gèrent le reste. - 4 / Rapports sociaux : Les relations de travail sont harmonieuses du notamment à une liberté dans le choix du travail à réaliser. - 5 / Conflits de Valeur : Parfois, mais globalement non. Les agents ont les moyens de faire un travail de qualité (organisation, moyens...) - 6 / Insécurité de la situation de travail: Inquiétude sur les ressources financières de certaines communes. Les 3 agents sont titulaires et n'ont pas d'inquiétudes particulières sur leur avenir					
Risques psychosociaux	POLE SERVICES TECHNIQUES - Direction	16	4	64	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : Oui, mais cela fait partie du poste. - ; 2 / Emotionnel : RAS - 3 / Autonomie : Autonomie complète. - 4/ Rapports sociaux : Positionnement administratif pas toujours très clair. 5/ Conflits de Valeur : Aucun - 6 / Insécurité de la situation de travail: Inhérent à ce genre de poste. -					

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délai	Responsable	Statut
Chute de hauteur	POLE SERVICES TECHNIQUES - Equipe technique polyvalente/ Viabilité hivernale	49	1	49	Lors de l'utilisation de nacelle, seul le personnel formé l'utilise. Absence de harnai de sécurité. 1 agent est élagueur et 1 autre monte les échafaudage. Tous les deux sont formés. Utilisation parfois d'un escabeau et d'une échelle en bon état. Lors de l'accès au racks de rangement dans les ateliers de Champeix et d'Ardes.	Acquisition d'un harnai de sécurité pour l'utilisation de la nacelle.		immédiat	Responsable technique.	
Manutention manuelle	POLE SERVICES TECHNIQUES - Equipe technique polyvalente/ Viabilité hivernale	28	7	196	Lors de la préparation des salles pour les activités culturelles, mise en place de gradins, de mobiliers diverses, lors du déplacement des archives, lors des activités de petites maçonnerie et de l'élagage... Possibilité d'utiliser un diable. Prévoir une formation PRAP pour l'ensemble des agents. Les agents sont équipés de gants.	Formation PRAP à prévoir pour l'ensemble des agents		2019	Conseiller Prévention.	
Risque Electrique	POLE SERVICES TECHNIQUES - Equipe technique polyvalente/ Viabilité hivernale	49	4	196	Utilisation de quelques outils électroportatifs. Pas de contrat de vérification des installations électriques sur le site de Champeix. Installation à revoir.	Souscrire un contrat de vérification des installations électriques + prendre en compte les observations.			Directeur des services techniques.	En cours
Risque biologique	POLE SERVICES TECHNIQUES - Equipe technique polyvalente/ Viabilité hivernale	49	4	196	Locaux communs insalubres à Champeix. Présence de trousse de secours à jour sur tous les sites et dans tous les véhicules.	Projet de réaménagement des locaux à l'étude.				En cours
Risques psychosociaux	POLE SERVICES TECHNIQUES - Equipe technique polyvalente/ Viabilité hivernale	16	4	64	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : Parfois sur certaines tâches un peu physique, il serait intéressant de travailler à plusieurs (manipulation des archives...) - ; 2 / Emotionnel : Des tensions inhérentes à la fusion qui aujourd'hui sont entrain de s'apaiser. - 3 / Autonomie : Autonomie dans le cadre du travail, bon esprit de groupe au sein du pôle technique - 4 / Rapports sociaux : Parfois manque de reconnaissance humaine et financière - 5 / Conflits de Valeur : Existence parfois d'une différence entre travail prévu et réalisé. Régression dans les fonctions( avant la fusion responsable et désormais exécutant) - 6 / Insécurité de la situation de travail: RAS -					
Risques psychosociaux	POLE SERVICE TECHNIQUE - Responsable technique	16	4	64	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : Travail intense mais cela reste raisonnable. - ;					

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût	Début	Fin	Action
Chute de plain pied	POLE SERVICES TECHNIQUES - Administratif	16	1	16	Très peu, attention au seuil de porte séparant l'accueil du côté Enfance/Jeunesse. Bureau parfois encombré.	Veiller à laisser libre les espaces réservés aux déplacements.		immédiat		Assistant de Prévention technique
Ergonomie	POLE SERVICES TECHNIQUES - Administratif	16	4	64	Utilisation répétitive de l'agrapheuse, mise sous pli, préparation de dossiers. Prévoir formation PRAP.	A prévoir formation PRAP		2019		Conseiller Prévention
Risques psychosociaux	POLE SERVICES TECHNIQUES - Administratif	16	4	64	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : Parfois le sentiment d'être débordé, mais pas en permanence. - ; 2 / Emotionnel : Parfois pris entre plusieurs services, clarification hiérarchique à effectuer. - 3 / Autonomie : Oui, malgré quelques impératifs à respecter. - 4 / Rapports sociaux : Ecoute attentive et soutien de la hiérarchie. - 5 / Conflits de Valeur : Aucun. - 6 / Insécurité de la situation de travail: RAS. -					

6 - Pénibilité au travail

La réforme des retraites a introduit des modifications dans le code du travail concernant la pénibilité au travail.

A compter de 2015, l'employeur doit procéder à la déclaration des expositions, la fiche de pénibilité étant abrogée.

Pour les agents de droits publics ne relevant pas du C3P (compte personnel de prévention de pénibilité), l'employeur doit établir des fiches individuelles de suivi indiquant les facteurs de pénibilité auxquels les agents sont exposés au-delà des seuils. L'exposition est évaluée en cohérence avec l'évaluation des risques professionnels et appréciée après application des mesures de protection collective et individuelle.

Un arrêté doit paraître prochainement pour définir un nouveau modèle de fiche d'exposition aux facteurs de pénibilité.

**Seuils de pénibilités= intensité + durée d'exposition et ce annuellement. (Au 1<sup>er</sup> juillet 2016)**

Contraintes physiques marquées		
Manutentions manuelles de charges	Lever ou porter : charge unitaire de 15 kg	600 heures /an
	Pousser ou tirer : charge unitaire de 250 kg	120 jr /an
	Déplacement du travailleur avec la charge au sol ou à une hauteur située au-dessus des épaules : charge unitaire 10 kg	
	Cumul de manutention de charges : 7,5 tonnes cumulées par jour	
Postures pénibles définies comme position forcée des articulations	Maintien des bras en l'air à une hauteur située au-dessus des épaules ou positions accroupies ou à genoux ou positions du torse en torsion à 30 degrés ou positions du torse fléchi à 45 degrés	900 heures /an
Vibrations mécaniques	Vibrations transmises aux mains et aux bras: $2,5m/s^2$ sur 8 heures de travail	450 heures /an
	Vibrations transmises aux corps entier sur 8 heures de travail: $5m/s^2$ sur 8 heures de travail	

Environnement physique agressif		
Agents chimiques dangereux y compris les poussières et les fumées	Exposition à un agent chimique dangereux relevant d'une ou plusieurs classes ou catégories de danger définies à l'annexe I du règlement CE	Seuils en cours d'élaboration
Activités exercées en milieu hyperbare	Interventions ou travaux 1200 hectopascals	60 interventions ou travaux /an
Bruit	Niveau d'exposition au bruit rapporté à une période de référence de 8h d'au moins 80dB(A)	600 heures /an
	Exposition à un niveau de pression acoustique de crête au moins égale à 135dB(A)	120 fois /an
Températures extrêmes	Température inférieure ou égale à 5°C ou au moins égale à 30°C	900 heures /an

Certains rythmes physiques		
Travail de nuit	Une heure de travail entre 24 heures et 5 heures	120 nuits / an
Travail en équipes successives alternantes	Travail en équipes successives alternantes impliquant au minimum une heure de travail entre 24 heures et 5 heures	50 nuits /an
Travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce avec un temps de cycle défini	Temps de cycle inférieur ou égal à 1 minute	900 heures /an
	30 actions techniques ou plus par minute avec un temps de cycle supérieur à 1 minute	

### Positionnement du Pôle Santé Prévention

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, voici les trois étapes à suivre par la collectivité:

**1- Réalisation de l'évaluation des risques professionnels**

Accompagnement possible des conseillers en hygiène et sécurité du CDG/médecin de prévention

**2- Identification a priori des activités générant des facteurs de pénibilités**

Accompagnement possible des conseillers en hygiène et sécurité du CDG/médecin de prévention

Voici la grille présente dans les documents uniques pour répertorier les facteurs de pénibilités par unités de travail en fonction de l'évaluation réalisée. Elle est actuellement en test dans une collectivité.

		Facteurs de pénibilité								
Unité de travail	ETP	Manutention manuelle de charge	Posture de travail contraignante	Vibrations	Substances chimiques, poussières et fumées	Bruit	Températures extrêmes	Travail de nuit	Travail en équipe alternante	Travail répétitif
unité 1	3,00						Non concerné	Concerné	Pénibilité reconnue	Non concerné
unité 2	4,00						Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
unité 3	3,50						Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné

Non concerné : pas de présence de facteurs de pénibilité

Concerné : facteurs de pénibilité présents mais seuils non atteints

Pénibilité reconnue : Seuils d'exposition atteints et/ou dépassés

**3- Recueil des informations pour attester des seuils de pénibilité identifiés**

Accompagnement du médecin de prévention

Pour les unités de travail concernées, la collectivité en collaboration avec le médecin de prévention devra quantifier la pénibilité.

Pour les agents exposés **au-delà des seuils**, la collectivité devra établir une fiche individuelle de suivi comportant les facteurs de pénibilités auxquels ils sont exposés.

		Facteurs de pénibilité de Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire.								
Unité de travail	ETP	Manutention manuelle de charge	Posture de travail contraignante	Vibrations	Substances chimiques, poussières et fumées	Bruit	Températures extrêmes	Travail de nuit	Travail en équipe alternante	Travail répétitif
POLE SERVICES TECHNIQUES - Maintenance et suivi des bâtiments communautaires	2,00						Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
POLE SERVICES TECHNIQUES - Espaces verts communautaires	4,00						Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
POLE SERVICES TECHNIQUES - Atelier mécanique/viabilité hivernale.	2,00						Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
POLE SERVICES TECHNIQUES - Voirie/viabilité hivernale.	3,00						Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
POLE SERVICES TECHNIQUES - Direction	1,00						Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
POLE SERVICES TECHNIQUES - Equipe technique polyvalente/ Viabilité hivernale	2,90						Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
POLE SERVICE TECHNIQUE - Responsable technique	1,00						Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
POLE SERVICES TECHNIQUES - Administratif	1,00						Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le



ID : 063-200070407-20190620-DEL2019\_03\_08-DE